

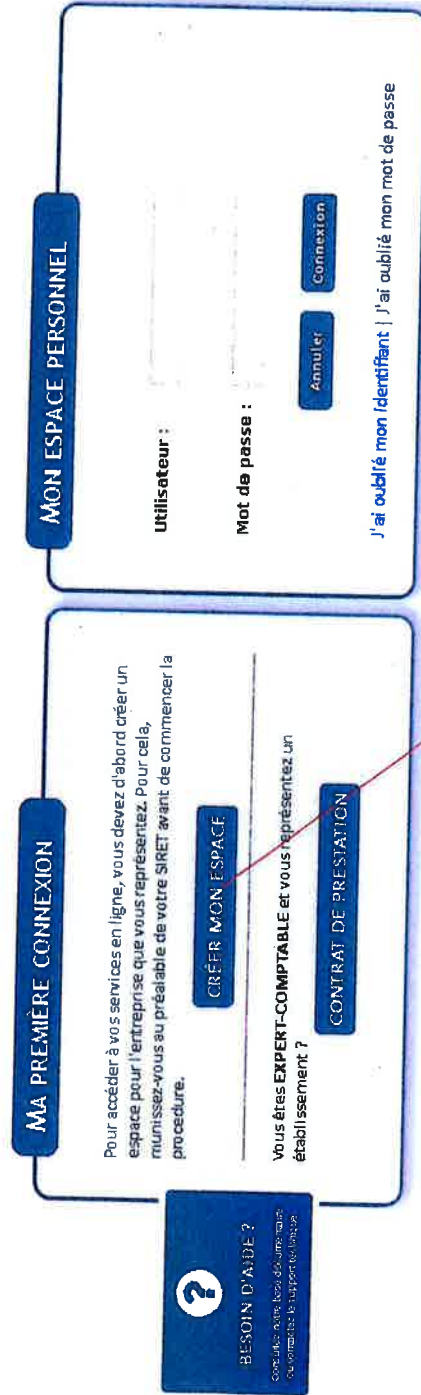
Comment mettre en place le dispositif d'activité partielle dans le cadre du Coronavirus ?

- Vous devez déposer une demande sur le portail dédié : activitepartielle.emploi.gouv.fr



Information de maintenance

Pour une utilisation optimale de l'application, nous vous invitons à utiliser le navigateur Mozilla Firefox.



Appuyer sur créer mon espace

Veillez indiquer votre numéro de Siret

Veillez saisir le numéro de Siret de l'établissement pour lequel vous demandez une création de compte :

N° de Siret* :

Contrôle de sécurité :

Recopier le code ci-contre* :

yj6s3dmu

J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#)*

VALIDER

ANNULER

Inscrire votre numéro de Siret et recopier le code

CRÉATION DE COMPTE D'ACCÈS À L'EXTRANET ACTIVITÉ PARTIELLE

Vos informations ont été renseignées, vous pouvez les modifier si besoin.

Information établissement

Dénomination de l'établissement *

Numero de voie *

Libelle de la voie *

Complément d'adresse :

Code postal *

Courriel établissement *

Confirmer courriel établissement *

Compte utilisateur à créer

Nom *

Prénom *

Téléphone *

N° de Siret : 39918526300023

Type de voie :

Extérieur de voie :

Ville *

veuillez saisir un code postal

Téléphone fixe *

Fax :

Remplissez les mentions demandées

Courriel établissement* :

Fax :

Confirmer courriel établissement* :

Compte utilisateur à créer

Nom* :

Prénom* :

Téléphone* :

Courriel* :

Confirmer courriel* :

Question secrète* :

Reponse* :

ENVOYER

ANNULER

Remplissez les mentions demandées puis appuyez sur ENVOYER

Après avoir créé votre compte :

1. Déposez votre demande d'autorisation préalable en précisant **le motif « Autres circonstances exceptionnelles »** puis, **comme sous-motif « coronavirus »**

2. Cette demande se fait nécessairement en amont du placement effectif de vos salariés en activité partielle et elle précise notamment :

- **les motifs justifiant le recours à l'activité partielle** : votre demande doit indiquer précisément les effets de l'épidémie COVID-19 sur l'activité de votre entreprise ;

EXEMPLE : *Confinement, fermeture de l'établissement où devait avoir lieu la prestation, fermeture du chantier, non accès au chantier à cause du confinement, fermeture des fournisseurs donc plus de matériel disponible ...*

- **la période prévisible de sous-activité** : on est en attente d'information, mais prévoir au moins 3 semaines.
- **le nombre de salariés concernés**

Si vous avez un CSE : il faut son avis préalable du CSE (si vous en avez un).

- Si le site ne fonctionne pas : tolérance si le dossier est déposé dans **un délai raisonnable** après le début de l'activité partielle demandée.